

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 juillet 2014

**Rapporteur :
Monsieur Christian LE
BIHAN**

N° 6 DDU 14.6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 18/07/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/07/2014 (accusé de réception du 18/07/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Vente d'un terrain à Kervouyec
au profit de la SCCV Le Clos De Kervouyec**

Par délibération du 28 septembre 2012, le conseil municipal a approuvé la vente à la société Polimmo (SCCV Le Clos de Kervouyec) d'un terrain d'environ 7 970 m², cadastré section ZP n°s 467p et 524p, situé dans l'éco quartier de Kervouyec, afin d'y réaliser 45 logements collectifs en accession répartis en trois immeubles de 15 logements.

Cette vente a été consentie moyennant un prix de 140 € HT/m² de surface de plancher soit un prix de vente de 404 880 € HT, sur la base de 2 892 m² de surface de plancher projetés.

Le compromis de vente signé entre la SCCV Le Clos de Kervouyec et la ville prévoyait comme condition suspensive une-pré commercialisation de 40% des logements.

Ce chiffre n'étant pas atteint aujourd'hui et l'opérateur souhaitant lancer l'opération, ce dernier propose de réaliser son projet en trois tranches, avec une pré-commercialisation de 40% par tranche, ce qui induit une acquisition du terrain en trois temps, à savoir :

- Une 1^{ère} tranche d'environ 3 115 m² et 914 m² de surface de plancher à 140 € HT/m², soit un prix de vente de 127 960 € H.T. ;
- Une deuxième tranche d'environ 2 310 m² et 989 m² de surface de plancher à 140 € HT/m², soit un prix de vente de 138 460 € H.T. ;
- Une troisième tranche d'environ 2 450 m², pour la même surface de plancher et le même prix de vente que la tranche 2.

Le prix de vente total s'élèverait à 404 880 € H.T., soit le prix précédemment délibéré par le conseil municipal.

Un compromis de vente reprenant ces conditions serait signé, fixant à l'opérateur les délais d'acquisition suivants : au plus tard le 30 juin 2015 pour la première tranche, le 31 décembre 2015 pour la deuxième et le 31 décembre 2016 pour la troisième et dernière tranche.

L'ensemble des frais liés aux transferts de propriété sont à la charge de l'acquéreur.

Après consultation de France Domaine, et après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'approuver la vente du terrain situé à Kervouyec selon les modalités précitées ;
- 2- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir avec la société Polimmo ou toute autre société devant lui être substituée pour les mêmes conditions et le même objet.

Le maire,

Ludovic JOLIVET